

## MAIRIE DE RECLOSES

Séance du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt le vingt- trois mai à quatorze heures

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Recloses, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la Salle Polyvalente de RECLOSES sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance a été ouverte sous la présidence de Fabrice RICHARD Conseiller municipal, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mme GUYOU Madeleine, Mr JEAN Guillaume, Mr CLUGNAC Gilles, Mme POMA Margaret, Mme RISCO Sonia, Mme COSCO Nadège, Mr BEUTIS Benjamin, Mr LE TOUT Erick, Mme ROCHER Virginie, Mr RICHARD Fabrice, Mme DELGADO Lisa, Mr BOUVIER François, ALZIEU Bertrand, Mme LEIBER Brigitte et Mme RIBAS Marie-Laure dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

(le plus âgé) Mr BOUVIER François, a ensuite pris la présidence, pour procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr ALZIEU Bertrand

### ELECTION DU MAIRE

Candidats au poste de Maire : Mme Sonia RISCO,

#### Premier Tour de scrutin :

Le président, en application des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-5 et L.2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral .....	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés .....	15

Mme Sonia RISCO .....quinze voix (15)

**Mme Sonia RISCO** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### ELECTION DES ADJOINTS

**Quatre postes d'adjoints sont créés sur la commune et quatre sont pourvus à ce jour.**

#### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme **Sonia RISCO**, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Candidats au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint : Mr CLUGNAC Gilles,

#### Premier Tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral .....	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....	15

**Mr CLUGNAC Gilles** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU SECOND ADOJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sonia RISCO élue Maire, à l'élection du Second Adjoint.

Candidats au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint aux finances : Mme COSCO Nadège

#### **Premier Tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral .....	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....	15

Mme COSCO Nadège

quinze voix (15)

**Mme COSCO Nadège** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

### **ELECTION DU TROISIEME ADOJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sonia RISCO élue Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint (descriptif) Mme POMA Margaret

#### **Premier Tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral .....	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....	15

Mme POMA Margaret

quinze voix (15)

**Mme POMA Margaret** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

### **ELECTION DU QUATRIEME ADOJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sonia RISCO élue Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

Candidats au poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint (descriptif) Mme GUYOU Madeleine

#### **Premier Tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral .....	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés.....	15

quinze voix (15)

**Mme GUYOU Madeleine** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

# **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Population : 635 habitants

Valeur de l'indice 1027

Indemnités allouées à partir du 23 mai 2020

Bénéficiaires	Pourcentage maximal autorisé	Taux voté par le Conseil Municipal
La maire	40.3%	40.3%
1 <sup>er</sup> Adjoint	10.7%	8.03%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	10.7%	8.03%
3 <sup>ème</sup> Adjoint	10.7%	8.03%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	10.7%	8.03%

**Il est à souligner que les quatre adjoints installés bénéficient d'une enveloppe globale d'indemnités identique à celle des trois adjoints du mandat précédent.**

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de RECLOSES/VILLIERS)**

Afin de représenter la Commune de Recloses, auprès du Syndicat du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal RECLOSES/VILLIERS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **DESIGNE** :

**-Mr BEUTIS Benjamin**

**-Mme RIBAS Marie-Laure**

**-Mr ALZIEU Bertrand**

## **DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Au-delà du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) que le Conseil municipal souhaite recréer, il a été décidé de mettre en place les sept commissions suivantes :

-Finances et Ressources Humaines

-Travaux et Urbanisme

-Ecologie et développement durable

-Communication

-Enfance, Ecole et Jeunesse

-Vie locale et transports

-Sport et Culture

La plupart de ces commissions seront ouvertes aux habitants de Recloses, un appel à candidature sera lancé très prochainement par publication d'affichage et sur le site de la Mairie.

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LA MAIRE ELU.**

**La séance a été levée à 14h40**

**La Maire, Sonia RISCO**